

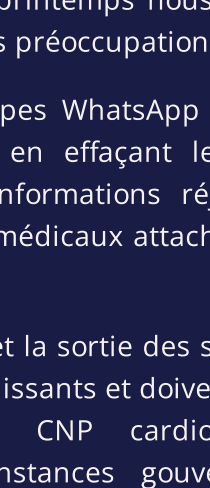


La Newsletter mensuelle du CNCH

Mars 2026

Le Collège National des Cardiologues des Hôpitaux s'efforce tout au long de l'année de partager avec vous les nouveautés en cardiologie.

Message du Président



Chers amis,

Cette newsletter du printemps nous apporte des bonnes nouvelles et quelques préoccupations.

L'ouverture des groupes WhatsApp du CNCH et le reset des cotisations SFC en effaçant les anciens éventuels impayés sont des informations réjouissantes pour les cardiologues et paramédicaux attachés au dynamisme de notre communauté.

Le rapport de l'IGAS et la sortie des stents du GHS sont en revanche moins réjouissants et doivent être suivis de près. C'est le rôle du CNP cardiovasculaire, l'organe interlocuteur des instances gouvernementales qui a renouvelé son bureau et son conseil d'administration pour continuer à défendre notre profession.

Bonne lecture

Amicalement,

Dr Jérôme TAIEB

Président du CNCH

Groupes WhatsApp CNCH

Les groupes WhatsApp du CNCH sont un lieu d'échange et de partage exceptionnel pour notre communauté. Les groupes comportent jusqu'à 100 membres actifs. Chaque groupe échange sur des cas pratiques, des news et bibliographie percutantes, des sondages en temps réel en respectant une charte de bonne pratique...

Vous pouvez soumettre votre candidature aux administrateurs en envoyant un mail à cnch@sfc cardio.fr en précisant vos coordonnées, lieu d'exercice et groupe souhaité.

Douze groupes actifs : Imagerie, Réadaptation, Paramédicaux, IA et santé numérique, Cardiologie préventive, rythmologie, Écoresponsabilité, insuffisance cardiaque, USIC, Cardiologie interventionnelle, cardio-oncologie et Exercice professionnel.

Appel à cotisation 2026 de la SFC

La SFC sollicite les cotisations pour l'année 2026.

Nous rappelons que le CNCH est un collège de la SFC ; il est donc essentiel que les membres du CNCH régularisent leur cotisation 2026. Lors du renouvellement sur le site internet, **n'oubliez pas de cocher la case CNCH afin d'indiquer votre affiliation auprès du CNCH.**

Les nouvelles modalités de cotisation annulent les impayés antérieurs, fixent la date limite d'inscription au 1er juin et permettent le prélèvement automatique.

Lien d'inscription : <https://www.sfc cardio.fr/qui-somme-nous/devenir-membre/>

Le service des Adhésions & Relations aux Membres restera bien entendu à la disposition des membres au 01 43 22 33 33

Le rapport inquiétant de l'IGAS et de l'IGT sur la situation budgétaire des hôpitaux publics enfin publié

Le 18 février 2026, la DGOS a mis en ligne le rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGF sur la gravité de la situation budgétaire des hôpitaux publics.

<https://www.igas.gouv.fr/face-la-gravite-de-la-situation-financiere-des-hopitaux-publics-renforcer-lefficiency-par-une-integration-territoriale>

Dans un contexte de détérioration des finances hospitalières publiques, avec un déficit estimé à près de 2,9 milliards d'euros en fin d'année 2024, la mission s'est donnée pour objectifs d'analyser la progression du déficit des hôpitaux publics depuis la crise sanitaire, d'identifier les leviers les plus pertinents pour maîtriser les charges des établissements, et de proposer des modalités renouvelées de pilotage de l'efficacité hospitalière.

Le rapport met en évidence que les établissements publics de santé (EPS) font face à une situation financière d'une gravité sans précédent, caractérisée par :

- Le montant des déficits cumulés, ayant annulé les effets positifs du Ségur.
- Les causes liées au sous-financement de la compensation des charges exogènes récentes, à la structure de financement, à l'efficacité interne et collective, ainsi qu'à l'organisation territoriale de l'offre hospitalière.
- L'importance des besoins de financement projetés pour les prochaines années

Devant cette situation, la mission estime qu'il est impératif d'adopter une approche renouvelée dépassant la simple recherche d'efficacité interne assimilable à une politique restrictive, et préconise un changement d'échelle et de paradigme. Un plan de consolidation de l'hôpital public est ainsi proposé, visant à restaurer l'équilibre financier d'ici la fin de la décennie.

[Lire la suite](#)

Une tribune dans le journal Le Monde d'experts en cardiologie interventionnelle en faveur de l'innovation

Le 24 février 2026, le journal LE MONDE a publié une tribune :

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2026/02/24/pour-une-refonte-urgente-des-conditions-d-acces-a-l-innovation-en-france_6668075_1650684.html

Les auteurs de la tribune plaident en faveur d'une refonte urgente des conditions d'accès à l'innovation médicale en France, notamment dans le domaine des dispositifs cardiologiques, pour réduire les retards et améliorer la prise en charge des patients.

La France a longtemps été pionnière dans l'accès précoce à l'innovation médicale, notamment avec le TAVI, qui a révolutionné le traitement des maladies valvulaires cardiaques.

Cependant, ce modèle s'essouffle : en 2024, seulement 60 % des innovations approuvées en Europe sont commercialisées en France, contre 89 % en Allemagne. La France accuse un retard de plus de deux ans sur certains dispositifs innovants, notamment ceux ciblant l'insuffisance aortique, exposant les patients à des alternatives moins efficaces ou plus invasives, avec un risque accru de complications.

[Lire la suite](#)

Radiation des stents et du ballon actif dans la liste en sus ... Le Ministère persiste et signe

Malgré les efforts de nos instances et notamment ceux du CNCPCV dont le CNCH fait partie intégrante, le ministère persiste et signe dans la radiation des stents et des ballons actifs de la liste en sus des tarifs prévue pour 2026.

Cela aura un impact financier sur les établissements de santé. La Direction Générale de la Santé (DGS) précise que ces radiations, concernant à la fois des médicaments et des dispositifs médicaux, ont été décidées pour un montant total de 202 millions d'euros.

La revalorisation des groupes homogènes de séjours (GHS) associés à l'utilisation de ces médicaments et dispositifs médicaux représente 156 millions d'euros, ce qui correspond à un taux global de réintégration de 77 %, selon la DGS.

Les économies attendues pour l'Assurance Maladie s'élèvent donc à 46 millions d'euros dans les secteurs de médecine, chirurgie et obstétrique. Il est évident que cette mesure va fragiliser davantage les établissements de santé, déjà confrontés à des difficultés financières importantes.

Renouvellement des instances du Conseil National Professionnel Cardio Vasculaire - CNPCV

Le Conseil National Professionnel Cardio Vasculaire (CNPCV) (<https://www.cnpcv.org/>) constitue une instance essentielle dans la gouvernance de notre spécialité, bien que sa notoriété soit limitée.

Lorsqu'une demande d'expertise émane du ministère ou de la Haute Autorité de Santé (HAS), de la CNAM, celles-ci sollicitent le CNPCV, qui sert « de boîte aux lettres » entre les différentes instances réglementaires telles que la HAS, la DGOS, la DGS, la CNAM et notre champ spécialité.

La composition du CNPCV respecte une parité entre cardiologues exerçant en secteur public et privé. Les sièges se répartissent équitablement : 25 % pour la Société Française de Cardiologie (SFC), 25 % pour le Collège National des Cardiologues Hospitaliers (CNCH), 25 % pour le Syndicat National des Cardiologues (SNC) et 25 % pour le Collège National des Cardiologues Français (CNCF). La présidence et la vice-présidence alternent annuellement entre la SFC et le SNC, tandis que le secrétariat est confié au CNCH et la trésorerie au CNCF.

Le mardi 17 février 2026, le CNPCV a procédé au renouvellement de ses instances : Marc Villaceque (SNC) assure la présidence, Hélène Elchtaninoff (SFC) occupe la vice-présidence, Walid Amara (CNCH) est secrétaire et Olivier Hoffmann (CNCF) trésorier. Concernant le CNCH, les membres du bureau sont Walid Amara et Jérôme Taieb ; Franck Albert et Pierre Leddet siègent également au conseil d'administration, en plus des membres du bureau.

LE RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER !



Les Réunions Régionales du CNCH

Samedi 15 mars 2026 - **ANNECY**

Mardi 22 septembre 2026 - **PARIS**

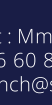
Samedi 26 septembre 2026 - **AIX-EN-PROVENCE**

Mai 2027 - **HAGUENAU**

2028 - **LA BAULE**

Retrouvez [l'ensemble des événements](#) disponibles sur notre site internet et inscrivez-vous !

Webinars, Podcasts ...



[FAQ](#) | [UNSUBSCRIBE](#)

Suivez-nous !



[CONTACT](#)

5, rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris

Contact : Mme E. GAY
Port. 06 60 84 11 20
email : cnch@sfc cardio.fr